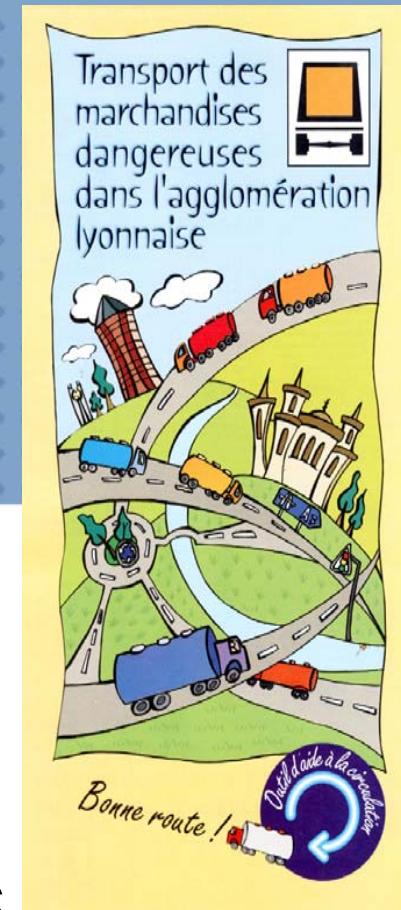


**SPIRAL TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES**

Secrétariat Permanent pour la Prévention
des Pollutions Industrielles et des Risques
dans l'Agglomération Lyonnaise

Le plan de circulation des matières dangereuses par route dans l'agglomération lyonnaise



La création du SPIRAL TMD

- création du SPIRAL en 1990
- création du SPIRAL TMD en 1991
- mission : « *proposer une politique de réduction des risques dus au transport des matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise* »
 - présence forte des organismes professionnels
 - implication forte du Président du groupe : Vice-Président du Grand Lyon
 - co-secrétariat DDE/DRIRE (DDT/DREAL)



Les actions

- un « livre blanc » sur les TMD : le point sur 3 modes de transport de matières dangereuses : route, rail, fluvial (*publication en juillet 1998*) :
 - ce qui a été réalisé
 - les actions en cours
 - les recommandations

*actualisation prévue en 2012,
avec prise en compte
des canalisations*

Les actions

- des études, des propositions sur :
 - les stations de lavage des véhicules MD : création de 3 stations de lavage de camions MD
 - le passage en tunnel des MD
 - le contournement ferroviaire : problème sensible
 - le transport combiné : élaboration d'un cahier des charges pour l'aménagement d'une plate-forme multimodale modèle
 - la circulation des MD dans l'agglomération lyonnaise



SPPPY 27 septembre 2011

Contexte et méthodologie

Contexte :

- un problème ancien du transit des MD dans Lyon
- une enquête « cordon » DDE 1989
- un premier schéma de transit par route (*AP 1993 renouvelable / année, rendu permanent en 1998*)
- une volonté partagée d'aller plus loin (Etat, élus)
- des moyens (1 chargé de mission)

Méthode

- une large concertation, au-delà du réglementaire, pour trouver des solutions partagées
- des investigations de terrain (appui important des services de sécurité pour la définition des itinéraires)
- une concertation continue

La prise en compte du TMD dans l'agglomération lyonnaise

Préparation de l'analyse multi-critères :

- recensement des points de chargement et de livraison des MD
- accidentologie, points noirs à traiter en priorité
- répartition spatiale de la population
- analyse du réseau d'assainissement
- situation des centres de secours
- hiérarchisation du réseau (conditions actuelles de circulation)



SPPPY 27 septembre 2011

La prise en compte du TMD dans l'agglomération lyonnaise

Propositions soumises à une concertation ciblée :

- une trame principale (**transit**) et une trame de jonction entre les axes de contournement (**itinéraires obligatoires**)
- une trame secondaire dans le périmètre interdit au transit (**desserte interne**)
- définition d'une réglementation pour la desserte interne : mise en place de créneaux horaires, d'interdictions de circulation près des marchés et lieux de rassemblement, mise en place d'axes privilégiés à emprunter
- établissement de fiches analytiques des axes proposés (**analyse multi-critères**)

=> proposition d'un plan de circulation

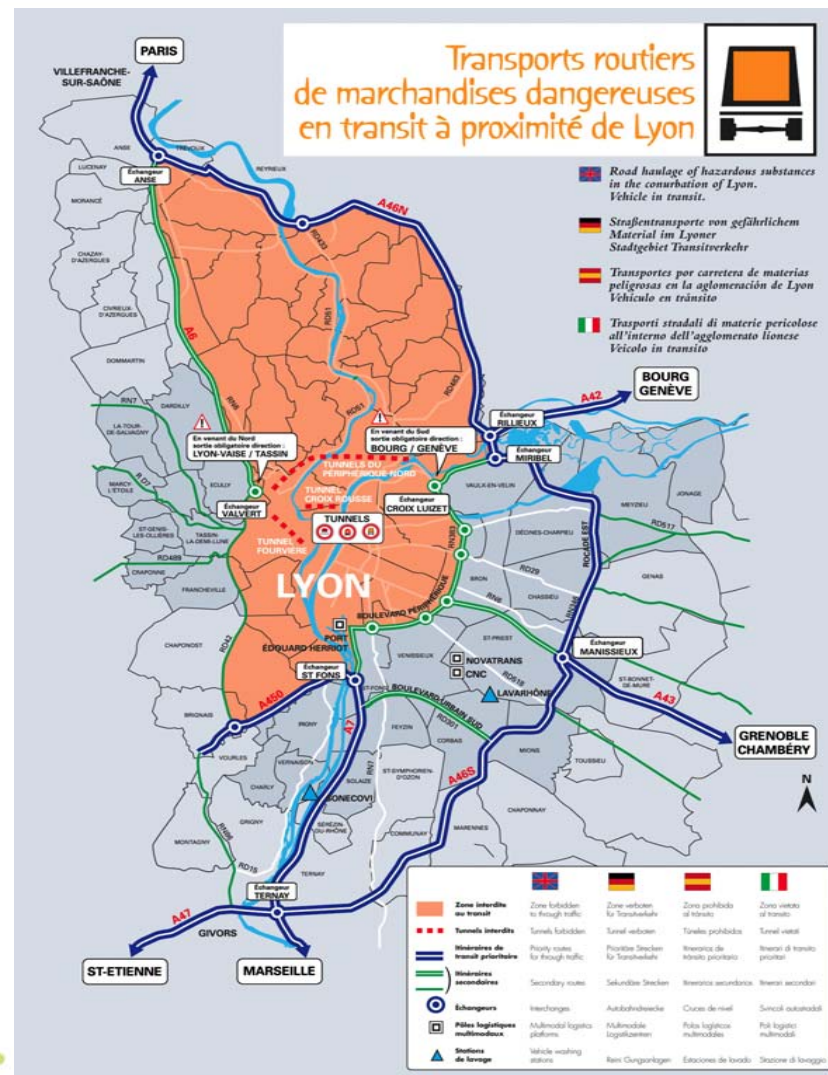
La prise en compte du TMD dans l'agglomération lyonnaise

Le plan de circulation

- consultation des élus des communes et arrondissements concernés par le plan
- arrêté préfectoral du 7 décembre 2000
- conférence de presse
- information des transporteurs de Rhône-Alpes : réalisation de 2 cartes (transit et desserte interne)
- mise en place d'une signalétique appropriée à l'entrée de l'agglomération
- sensibilisation des services de sécurité

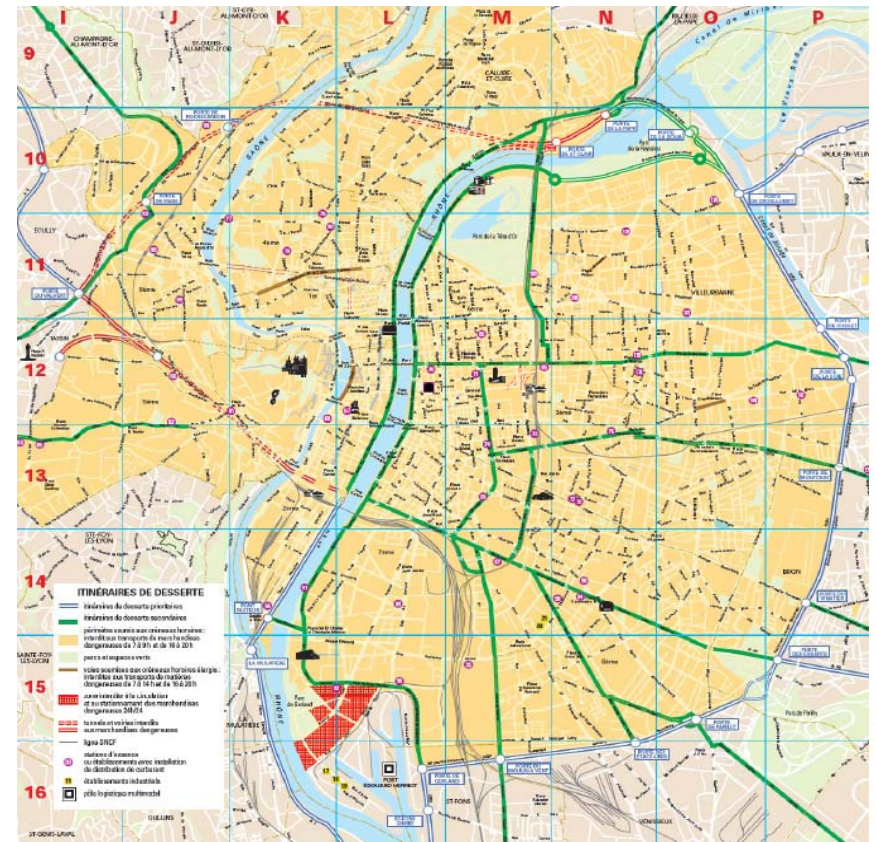
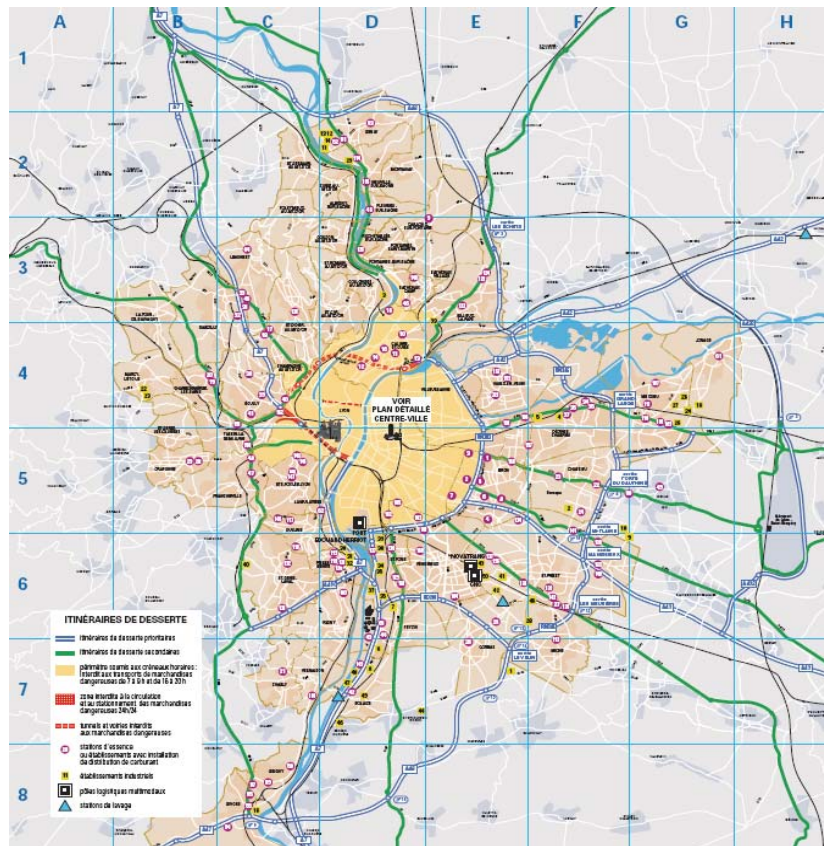
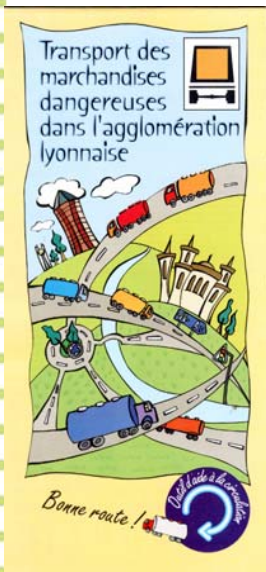
=> plan de circulation opérationnel début 2002

La prise en compte du TMD dans l'agglomération lyonnaise



SPPPY 27 septembre 2011

La prise en compte du TMD dans l'agglomération lyonnaise



L'actualisation du plan

démarche d'actualisation

- remontée des observations de terrain
- enquête d'évaluation auprès des transporteurs
- étude comparative des risques selon 4 itinéraires distincts pour traverser l'agglomération
- prise en compte de la nouvelle enquête « cordon »
- prise en compte des modifications (voiries, itinéraires, tramway, nouveaux quartier...)
- consultation des élus sur le projet d'arrêté modificatif
- objectif : nouveau plan de circulation en 2012

Conseils en guise de conclusion

- identifier les problèmes réels pour répondre aux attentes
- obtenir un portage local « politique » et technique fort, et dégager des moyens
- s'appuyer sur les services de sécurité
- rester pragmatique
- instaurer une large concertation
- communiquer largement
- faire vivre le plan de circulation



merci de votre attention

**SPIRAL TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES**

Secrétariat Permanent pour la Prévention
des Pollutions Industrielles et des Risques
dans l'Agglomération Lyonnaise